

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM LA ROCHELLE NORD, 32 RUE DUPATY 17000 LA ROCHELLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 20 000 €.

Michel KHAMVENE, représentant de la société 6MAY S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 RUE DU BOIS D HURE 17140 LAGORD, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
AKAFOOD	175	3 500 €
LINA	175	3 500 €
KJFOOD	100	2 000 €
F&W CONCEPT	100	2 000 €
AKHAM	100	2 000 €
AJK COMPAGNIE	100	2 000 €
JMK CORPORATION	100	2 000 €
ALMA	50	1 000 €
NATHALIE KHAMVENE	100	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Annick CARBONNEAU
Chargée d'affaire entreprises

JST14


MARIONNEAU Céline
Assistante Commerciale
CME

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LA ROCHELLE NORD, 32 RUE DUPATY 17000 LA ROCHELLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 20 000 €.

Michel KHAMVENE, représentant de la société 6MAY S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 RUE DU BOIS D HURE 17140 LAGORD, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
AKAFOOD	175	3 500 €
LINA	175	3 500 €
KJFOOD	100	2 000 €
F&W CONCEPT	100	2 000 €
AKHAM	100	2 000 €
AJK COMPAGNIE	100	2 000 €
JMK CORPORATION	100	2 000 €
ALMA	50	1 000 €
NATHALIE KHAMVENE	100	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Annick CARBONNEAU
Chargée d'affaire entreprises

JST14


MARIONNEAU Céline
Assistante Commerciale
CME



Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM LA ROCHELLE NORD, 32 RUE DUPATY 17000 LA ROCHELLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 20 000 €.

Michel KHAMVENE, représentant de la société 6MAY S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 RUE DU BOIS D HURE 17140 LAGORD, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
AKAFOOD	175	3 500 €
LINA	175	3 500 €
KJFOOD	100	2 000 €
F&W CONCEPT	100	2 000 €
AKHAM	100	2 000 €
AJK COMPAGNIE	100	2 000 €
JMK CORPORATION	100	2 000 €
ALMA	50	1 000 €
NATHALIE KHAMVENE	100	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Annick CARBONNEAU
Chargée d'affaire entreprises

JST14


MARIONNEAU Céline
Assistante Commerciale
CME



